

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020 à 20 h

Présents :

M<sup>me</sup> Laurence BOIRON, M<sup>me</sup> Carole CONTET, M<sup>r</sup> François CHOULET, M<sup>r</sup> Matthieu CAILLARD, M<sup>r</sup> Steve HOOGHE, M<sup>me</sup> Eve GERMAIN, M<sup>r</sup> Daniel DAVIER, M<sup>r</sup> Antoine BESSIERE, M<sup>r</sup> Laurent DEBAY, M<sup>me</sup> Sylvie LAISSUS, M<sup>r</sup> Gilles DOGNIN, M<sup>r</sup> Pierre SULPICE, M<sup>me</sup> Martine PEZIN.

Secrétaire de séance :

M<sup>me</sup> Carole CONTET

Absents et excusés : M<sup>r</sup> Stéphane GAMES,  
M<sup>r</sup> Stéphane MERLIER ayant donné procuration à M<sup>r</sup> Steve HOOGHE.

## **I. ETAT D'ASSIETTE DES COUPES POUR L'ANNEE 2021**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. François-Xavier NICOT de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 – N'approuve pas l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après
- 2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

**ETAT D'ASSIETTE :**

Parcelle	Type de coupe <sup>1</sup>	présumé récoltable	Surf (ha)	Année prévue aménagement <sup>2</sup>	Année proposée par l'ONF <sup>3</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>4</sup>	Mode de commercialisation					Commentaires
							publique	Vente publique	Contrat bois façonnés	Autre gré à gré	Délivrance	
17	IRR	192	3,7	2021	2021	2022						

Le Conseil Municipal reporte cette coupe de bois en 2022. En effet, il souhaite tenir compte du contexte sanitaire général, lié à la fois à la COVID-19 et à l'épidémie de scolytes.

**Vote 13 pour  
1 abstention.**

<sup>1</sup> Type de coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

<sup>2</sup> 1= Coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

<sup>3</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

<sup>4</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

## **II. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND D'URGENCE AUX COLLECTIVITES COVID 19**

Le conseil souhaite demander l'aide financière du conseil départemental au titre du fond d'urgence aux collectivités COVID 19. Le coût estimé des dépenses est de 771,72 € TTC.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Sollicite l'inscription de ce dossier au titre du fond d'urgence

## **III. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL**

Mme le maire présente au conseil municipal les éléments suivants :

### **Section d'investissement**

Recettes			Dépenses		
R 2031 / 041	Frais d'étude	14 616,00€	D 21318/041	Honoraires Réaménagement Gîte	5 760,00 €
			D 21312/041	Restructuration Ecole	8 640,00 €
			D 2152/041	Plan Parking SDF	216,00 €

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré ,  
- **Adopte** cette décision modificative n° 01.

## **IV. DESIGNATION DU CORRESPONDANT « DEFENSE »**

Mme le maire présente au conseil municipal le courrier reçu de la préfecture concernant le correspondant « défense ».

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré ,  
- **nomme** M. Steve HOOGHE, correspondant « défense »

## **V. DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Mme le maire présente au conseil municipal le courrier reçu de Savoie Connectée pour le déploiement de la fibre optique.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré ,

- **autorise** la société Savoie Connecté à installer les équipements nécessaires au déploiement de la fibre optique dans le bâtiment sis au 31 promenade du chef-lieu.
- **autorise** le Maire à signer la convention et tous les documents pour l'installation des équipements nécessaires au déploiement de la fibre optique dans le bâtiment sis au 31 promenade du chef-lieu.

## **VI. CONVENTION DE PASSAGE POUR LA SECURISATION DE LA VOIRIE PRIVEE DU LOTISSEMENT**

Madame le Maire rappelle la demande de l'Association Syndicale Libre des Michauds. Pour mémoire, il s'agit de sécuriser la voirie privée du lotissement avec la mise en place de panneaux de signalisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Autorise** le maire à signer ladite convention fixant les conditions avec l'Association Syndicale Libre des Michauds conclue pour une période de 1 an et renouvelable par tacite reconduction.

## **VII. MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES**

Madame le Maire rappelle qu'en raison du contexte sanitaire, il convient de mettre à jour le règlement intérieur de la salle des fêtes. Il sera annexé à ce dernier le protocole sanitaire à mettre en place lors de la location de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes annexé du protocole sanitaire

La présente délibération, le règlement intérieur et le protocole sanitaire annexés à cette dernière, seront transmises au préfet du département de la Savoie.

## **VIII. AVIS D'INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – EXTENSION D'UN ATELIER BOVIN LAIT – COMMUNE DE TRAIZE**

Mme le Maire présente au conseil municipal le dossier d'extension d'un atelier bovin lait sur la commune de Traize.

Le conseil, après avoir délibéré,

- donne un avis favorable à l'extension d'un élevage bovin lait – commune de Traize

Vote : - 13 pour

- 1 abstention